

Code éthique des concours en race Normande

par l'Organisme de Sélection en race Normande

Pour tous les concours officiels

LE CONCOURS

- 1 Accès et participation
- 2 Préparation de l'animal
- 2 Présentation sur le ring
- 3 Manipulations interdites
- 3 Quelques conseils

Ce code éthique est mis en place à l'initiative de la commission concours de l'Organisme de Sélection en race Normande. Les membres de la commission ont validé son contenu et sont les interlocuteurs des éleveurs pour proposer des évolutions dans son contenu.

Il est obligatoire pour les concours organisés par l'Organisme de Sélection en race Normande : Concours Général Agricole, SPACE, Sommet de l'Élevage et concours national. Il a pour but de s'appliquer également dans les concours régionaux et départementaux où les représentants de la race Normande (syndicats, ...) sont responsables de son application.

Son objectif est de préserver le bien-être des animaux en concours, de véhiculer une image positive de la race Normande sur l'ensemble des événements où elle est représentée, et de garantir une égalité des chances entre l'ensemble des participants.

Tous les représentants de l'Organisme de Sélection et les membres de la commission concours sont autorisés à faire appliquer ce règlement.

L'accès et la participation au concours

Chaque éleveur doit remplir des obligations lors de l'inscription des animaux à un concours. Si les obligations suivantes ne sont pas respectées, l'éleveur se verra notifier d'une interdiction de participer au concours :

Adhérer au Service Élaboré de l'Organisme de Sélection en race Normande et **être à jour du paiement ses cotisations** facturées, à la date limite d'inscription au concours.

Envoyer le bulletin d'inscription au concours avant la date limite par voie postale (cachet de la poste faisant foi) ou par voie électronique (Email ou formulaire complété en ligne).

Respecter les règlements et chartes publiés par l'organisation générale du concours (règlement général, code éthique, certificat sanitaire, ...) à travers un engagement tacite ou faisant l'objet d'une signature préalable.

Présenter les animaux inscrits aux représentants de l'Organisme de Sélection qui sont chargés de la sélection des animaux lors des tournées dans les élevages.

Les concours sont réservés aux adhérents à jour de leur cotisation sous réserve d'une inscription dans les délais exigés

Préparation de l'animal : les obligations

Tonte intégrale de l'animal : corps, mamelle et aplombs.

Sabots propres et taillés.

Identification en stalle des animaux sous traitement antibiotique par un bracelet (en cas de rémanence dans le lait, la totalité des indemnités sera supprimée + sanctions prévues par les organisateurs).

Vache lavée intégralement, nourrie, attachée correctement, traite, dans une stalle propre et paillée, avant l'ouverture au public. Tout animal qui ne sera pas présenté propre en stalle 15 minutes avant l'ouverture au public sera emmené à l'aire de lavage. La mesure s'applique aussi pendant toute la durée de l'ouverture au public. Un montant de 100 Euros sera déduit du montant des indemnités de l'éleveur lors de sa première infraction, puis la totalité des indemnités prévues lors de la seconde infraction. La commission concours devra ensuite statuer sur une exclusion temporaire ou définitive des concours.

Tout animal doit demeurer en stalle, nuit et jour, en dehors des périodes de traite, de lavage et de préparation.

Présentation sur le ring

L'éleveur et sa vache doivent être **présents en pré-ring à l'heure demandée**. L'accès au pré-ring sera fermé avant l'entrée sur le ring de la première femelle. Tout animal non présent sera éliminé du concours.

Chaque vache doit être obligatoirement **présentée avec un licol en cuir** de couleur marron foncé, et numéro de dossard.

Le présentateur doit être habillé avec une **chemise** officielle La Normandie, une **cravate** officielle La Normandie, un **pantalon noir** et des **chaussures** de de ville noires, pour pouvoir accéder au pré-ring.

L'animal présenté doit être **entraîné à la marche**, et sera sorti du ring s'il représente un risque pour la sécurité des personnes présentes.

Chaque animal devra être maintenu dans le **même état de préparation** sur le ring et en stalle pendant toute la durée du salon. Dans le cas contraire, il sera éliminé ou exclu du palmarès.

Le **respect du jugement** est obligatoire : l'éleveur ou le présentateur ne discutent jamais avec le juge, sauf à l'initiative ou l'invitation de ce dernier. Les ordres de déplacement donnés par le juge ou ses assistants doivent être respectés scrupuleusement (arrêt, direction, placement, ...).

Le présentateur est invité à veiller au bon positionnement de sa vache **sur le podium**. Sinon, il ne pourra pas exiger la diffusion de sa photo lors de la publication du palmarès.

Chaque présentateur doit faire son entrée lors de l'appel de l'animal, et ne pourra quitter sa place sur le ring ou le podium qu'à partir du moment où il aura été cité dans le palmarès.

Les animaux dont les obligations de préparation ne sont pas remplies ne pourront pas accéder au ring



Tenue, comportement, respect du jugement, ponctualité, état de préparation.. l'entrée sur le ring entraîne des obligations.

Les manipulations interdites

Modifier la morphologie ou le comportement naturel de l'animal ou mettre en péril son bien-être n'est pas autorisé de manière générale, par l'Organisme de Sélection en race Normande.

En particulier :

Ne pas procéder au **clippage de sa ligne de dos**.

La **correction mécanique de l'orientation des trayons**, par tout moyen, est formellement interdite.

L'utilisation de **produit renforçant la couleur** de la vache n'est pas autorisé, comme par exemple pour faire apparaître un ligament au niveau de la mamelle.

Aucune intervention sur l'animal n'est autorisée lorsqu'il est entré **dans le pré-ring**.

L'auteur de toute manipulation formellement interdite est éliminé du concours avec suppression de ses indemnités pour l'ensemble de ses animaux présentés, et la commission concours se réserve le droit de l'exclure temporairement ou définitivement de toute participation à un concours.



Le clippage de la ligne de dos est interdit en race Normande

Quelques conseils

Le propriétaire est responsable de son animal. Il doit informer tout préparateur ou présentateur des dispositions de ce règlement.

Faire appel aux vétérinaires officiels du concours pour procéder à toute injection ou intervention si vous avez le moindre doute sur la santé de votre animal.

Tout animal en concours doit être parfaitement entraîné à la marche, et le présentateur doit être irréprochable dans sa tenue, son comportement et sa conduite. Le juge peut déclasser un animal sur ces critères.

Un livret conseil pour la préparation des animaux de concours sera édité par l'Organisme de Sélection en race Normande et réalisé par l'association FAN. Vous pourrez y retrouver toutes les informations qui vous aideront à réussir au mieux votre concours, au-delà des obligations et des interdictions du code éthique.

Organisme de Sélection en race Normande

Zone d'Activités du Gué Thibout • 61700 DOMFRONT EN POIRAIE

Tél. : 02 33 66 66 56 – Email : contact@osnormande.fr

www.lanormande.com